

Bureau de recrutement
qui a établi le livret.

Clair

NOM :
écrit en majuscule.

NOMS : *Rivéder*

NOMS :

Né le

19 juillet 1891

à *Chambéry*

Canton de *Chambéry*

département d'

rhône *Annecy et le Pays du lac*

canton de *Chambéry*

département d'

rhône *Chambéry*

Préfecture de

Chambéry

Fille de

Léopoldine et Auguste

et de *Louis Vallet, pharmacien*

domiciliée à *Chambéry - 26 boulevard*

canton de *Chambéry*

département d'

rhône

Marie le

1900

alors domiciliée à

département d'

Autorisation du Conseil d'Administration en date du

BUREAU DE RECRUTEMENT

et

NUMÉRO AU REGISTRE MATRICULE.

PARTIE DE LA LISTE

de recrutement

cantonal.

NUMÉRO

de la

LISTE MATRICULE.

Clair
1900 - 1919

33.3

Signalement.

des yeux : Bleus
des cheveux : Châtain
Taille : 1.58
Taille rectifiée : 1.6454
Cicatrice sur le
côté droit de l'abdomen

MARQUE PAR VICTIME.

Guédo 1919
Oran FIC

Empreintes digitales des deux mains.

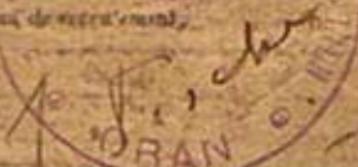
Signature du détenteur.

Rueida France

Soldat (x) Officier () Surnom () Armé de la classe
de mobilisation 1919

Oran - 10 octobre 1919

Le commandant de l'escouade de recrues



Appelé, corps volontaire, ayant eu exempté
des travaillées.

Décisions ou actes litigieux

Rivière Haute

au service militaire ou modifiant, suspendent ou rappellent l'obligation de servir.

Mentionnez, dans l'ordre si nécessaire, les décisions des conseils de révision et des commissions de réforme (ordres d'interposition, exemption, absence pris, interprétation, réformes temporaires, réforme définitive), échappant dans le service militaire dans le service armé, ainsi que les autres (agréements, renvois volontaires, démissions etc.) laissant l'homme au service ou les circonstances (âge, retraite, etc.) qui ont rendu restable le service.

Chaque inscription doit être datée et porter la signature et le tampon de l'autorité qui l'a prononcée.

Les différentes périodes d'exercice seront également inscrites sous ce tableau.

Yenne le 1^{er} Janvier 1911. Arrivé à Mostaganem le 1^{er} Janvier 1911. Libéré le 24 Mai 1921.
Signature du Lieutenant R. C. Lomax

15.01.21

Pour la permission libérante du 24 Juin 1921
le 24 Juin 1921. Libérable le 24 Mai 1921
Le 24 Mai 1921.

A Mostaganem le 24 Juin 1921.

Le Lieutenant R. C. Lomax la C^{ie} de Dépôt.

R. C. Lomax

Grades
successifs :

2^e C.
L'armée le 18 octobre 1919
devenant le 20 juillet 1920

Dates des passages et de la libération.

DANS LA RÉSERVE de l'armée active.	DANS L'ARMÉE territoriale.	DANS LA RÉSERVE de l'armée territoriale.	LIBÉRATION DÉFINITIVE du service militaire.
17 oct 1914	1 ^e oct 1932	1 ^e oct 1932	4 oct 1940

Professions successives exercées dans la vie civile.

NOUVELLES PROFESSIONS.	DATE de la déclaration.	SIGNATURE du commandant de la gendarmerie.

Ce tableau, important pour l'attribution des fonctions à la mobilisation, doit être rempli avec soin. Il sera présenté au commandant de la gendarmerie, qui y inscrira la nouvelle profession. Les certificats de capacité pour la conduite des voitures automobiles seront insérés par le maître, la date de leur obtention et le département où les a délivrées.

Allemagne 15 avril 1911

Syrie Palestine (v. 20 Mai 1919
de 21 Mai 1919
22 Mai 1919)

Syrie (en queue) au 23 Octobre 1899
du 24 Octobre 1899

സംഗ്രഹി.

Séjour au front. — Droit aux chevaux.

Nom et adresse de la personne à prévenir en cas d'accident.

Rueda Frangie 38, rue de Dépot
à Sidi-Bel-Abbès

Situation de famille.

Nuissance et décès des enfants. A remplir par la gendarmerie sur présentation du livret de famille.

Instruction militaire.

15 Octobre 1918.

a) Suffisante pour que l'homme soit mobilisable le

b) Instructions, stages, emplois, spécialités diverses et aptitudes à certaines fonctions de l'armée. Indiquez ci-dessous la nature et le résultat des instructions, cours, écoles, peloteaux, stages dix qu'ils sont terminés, des emplois et spécialités diverses dès que l'homme y a été reconnu apte, des certificats de capacité, brevets, diplômes (y compris ceux relatifs à la préparation au service militaire) à la date à laquelle ils ont été obtenus.

[Large area for handwriting, consisting of 12 horizontal lines.]

Instruction générale.

1^e A l'arrivée au corps (1)

Hait lire et écrire

2^e Au moment du passage dans la réserve de l'armée active (1)

3^e Connaissance des langues étrangères

(1) Ne sait ni lire ni écrire — ou sait lire seulement — ou sait lire et écrire — indiquer les certificats d'études, brevets, diplômes divers.

Tir à la cible.

1^e Récompenses et insignes obtenus à la suite des classements et concours annuels :

19 — .

19 — .

19 — .

2^e Prix et mentions honorifiques obtenus dans les concours non militaires :

Insignes, autres que ceux de tir, dont l'intéressé est titulaire

Visa de la Gendarmerie
constatant les changements successifs.

Domicile, résidence et déplacement pour voyager ou se rendre à l'étranger.

En (1) Domicile du 16 Août 1940
Aïdi Bel Abbé au Rue du Marabout
 Canton de N° 23
 Département d' Abbâlé le 16 - 8 - 1940

Le Commandant de la Gendarmerie,

En (1) _____ du _____

à _____

Canton de _____

Département d' _____

A _____ le _____ 19 _____

Le Commandant de la Gendarmerie,

En (1) _____ du _____

à _____

Canton de _____

Département d' _____

A _____ le _____ 19 _____

Le Commandant de la Gendarmerie,

(1) L'ancien ou résiduel devant le cas.

Pieda François 1977

19^e CORPS D'ARMÉE

MODÈLE N° II

NOTA. — Cette pièce en cas de
perle, ne peut être remplacée
par duplicata.

Article 349 du Règlement
du 25 Août 1913.

Format : 31/20

2^e RÉGIMENT DE TIRAILLEURS INDIGÈNES

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE

Le Colonel Bonnesfond, commandant le 2^e Régiment de Tirailleurs
Indigènes, certifie que le soldat Pieda, naissance 19-38
né le 18 novembre 1899 à Bel Abbès,
canton d'El Oued, département d'Oriental,

A tenu une bonne conduite pendant tout le temps qu'il est resté sous les
drapeaux et qu'il y a constamment servi avec honneur et fidélité.

À Mostaganem, le 11 mai 1921

APPROUVÉ :

Le Général de Brigade,



[Handwritten signature]

ARMÉE DU LEVANT

3 RÉGIMENT MIXTE DE MARCHÉ DE ZOUAVES ET DE TIRAILLEURS

9^e BATAILLON

DU 2^e Tirailleurs

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE

Le Lieutenant-Colonel Mendier

Commandant le Régiment Mixte de marche de Zouaves et Tirailleurs du Levant certifie que le Caporal Rueda François
né le 12 Novembre 1899 à Bel Abbès.
département d'Oran a eu une bonne conduite
durant tous les temps qu'il a servi sous les Drapeaux et qu'il a
considérablement servi avec honneur et fidélité.

Trinolli 12 Décembre 1919

L. Brinier

3A R. du dépôt Bel Abbès

Cette carte ne peut être remplacée par dupliquata

